



Réserve Naturelle Nationale
de Saint-Martin



Conservatoire du littoral

Trimestriel n°5 - Avril 2009

“La terre ne nous appartient pas, ce sont nos enfants qui nous la prêtent”

Yves Jégo dans la Réserve Naturelle

La découverte de la RNN, et tout particulièrement de l'îlet Pinel, était inscrite au programme de la visite à Saint-Martin d'Yves Jégo, Secrétaire d'État chargé de l'Outre-mer.

Le 20 mars dernier, à 11h30, Yves Jégo a embarqué sur le Scoobicat, bateau à moteur affrété par la Réserve pour l'occasion. Il était accompagné du Président de la Collectivité, Frantz Gumbs, du Président de l'association de gestion de la RNN, Harvé Viotty, du conservateur, Nicolas Maslach, et de plusieurs journalistes, dont une équipe de TFI et une envoyée spéciale du Monde. Il était attendu à Pinel par Éric Clément, gérant du restaurant Karibuni, et a très médiatiquement fait un tour parmi les clients du

restaurant, amusés par cette visite ministérielle inattendue et un brin surréaliste dans ce décor.

Un verre de planteur sans rhum à la main, Yves Jégo a assuré Éric Clément que son ministère était prêt à l'aider pour réaliser les équipements en énergie renouvelable préconisés par le Conservatoire du Littoral. Le gérant lui a déclaré en retour que les nouvelles règles imposées par le Conservatoire et la RNN, qui lui semblaient au départ un handicap à la poursuite de son activité professionnelle, s'avéraient à présent une réelle valeur ajoutée au capital environnemental de Pinel, même si le contexte économique était vraiment difficile en ces temps de crise. ■



De gauche à droite : Réunion à Pinel entre Yves Jégo (Secrétaire d'Etat en charge de l'Outre-mer), Nicolas Maslach (conservateur de la RNN de Saint-Martin), Eric Clément (exploitant du restaurant Karibuni), Frantz Gumbs (Président de la Collectivité) et Harvé Viotty (Président de l'association de gestion de la RNN)



Une vraie place dans le Conseil des rivages français d'Amérique

En 2004, 14 kilomètres linéaires de côtes et quatorze des seize étangs de Saint-Martin ont été affectés au Conservatoire du Littoral, qui a naturellement confié la gestion de ces espaces au gestionnaire de la Réserve naturelle nationale (RNN) de Saint-Martin.

L'action du gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin et des sites du Conservatoire est aujourd'hui renforcée par une collaboration plus active du Conservatoire, grâce notamment à la nomination de Marion Péguin, mais également grâce au changement statutaire. En effet, Saint-Martin - comme Saint-Barthélemy - bénéficie aujourd'hui d'une représentation à part entière au sein du Conseil des rivages français d'Amérique, aux côtés de la Guyane, de la Martinique, de la Guadeloupe et de Saint-Pierre et Miquelon.

Cette instance régionale, composée d'élus, est amenée à se prononcer sur tous les projets du Conservatoire du Littoral concernant son territoire. Afin d'officialiser ce nouveau partenariat, la dernière séance plénière du Conseil des rivages français d'Amérique s'est tenue sur notre île, avec la participation d'environ 80 personnes, à l'hôtel Le Flamboyant, du 15 au 17 janvier 2009.

Marion Péguin, recrutée en tant qu'ingénieure en environnement et aménagement, au sein de la RNN, assure la mise en place et le suivi des travaux initiés par le Conservatoire. Elle a orchestré, avec l'appui du gestionnaire de la RNN, l'intendance et le bon déroulement de l'événement, qui prévoyait une réunion plénière à l'hôtel Le Flamboyant, mais également une découverte de Saint-Martin, par la terre et par la mer.

Saint-Martin a présenté ses perspectives 2009 aux autres membres du Conseil des Rivages, en présence du Président de la Collectivité, Frantz Gumbs, et du Vice-président en charge du développement durable, Pierre Aliotti. La liste est longue, et certains projets ont déjà été réalisés au cours de ces dernières années. En voici les principaux.

- Contravention de grande voirie contre le voilier occupant depuis de trop longues années la plage du Galion
- Sur l'îlet Pinel
 - Réfection du ponton
 - Plantation de 50 raisiniers
 - Définition de circuits de découverte de l'îlet
 - Réalisation de sentiers botaniques
 - Remise en état du sentier sous-marin de la RNN
 - Réalisation d'un point d'information au niveau des exploitations
- Poursuite du schéma de développement et de mise en valeur, avec notamment la réalisation d'une étude sur l'approvisionnement en eau potable et d'une étude technique solaire, préalable à l'acquisition de panneaux solaires, début 2010
- Édition d'une plaquette de quatre pages présentant les sites du Conservatoire du Littoral à Saint-Martin
- Engagement des démarches en vue de l'acquisition de Babit



Découverte de l'étang de l'Anse Marcel



La dernière séance plénière du Conseil des rivages français d'Amérique s'est tenue à l'hôtel Le Flamboyant, du 15 au 17 janvier 2009



Une excursion à Tintamare a permis aux participants de découvrir la partie marine de la RNN

Point, des fonds dominants de l'îlet Pinel, de Red Rock...

- Réalisation d'un parcours dans la mangrove de l'étang de la Barrière, à Cul-de-Sac.
- Projet de réalisation d'un parcours sur le petit étang du cimetière de Grand-Case, entre le parking et le cimetière
- Engagement des démarches afin que soient démolis les remblais de l'étang aux Poissons



50 raisiniers plantés à Pinel

Cinquante raisiniers ont été plantés le 16 février par toute l'équipe de la RNN, en collaboration avec la société Jardinia. D'un montant de 4 000 euros pris en charge par le gestionnaire de la RNN et des sites du Conservatoire du Littoral, ces arbustes d'une hauteur de 1,50 mètre vont rapidement s'enraciner dans le sable et permettront une meilleure consolidation de la plage, à droite de la sortie du débarcadère et en face de la boutique. 50 autres raisiniers ont été commandés par le gestionnaire (RNN). Ils seront installés sur la plage cette fois, afin d'offrir, d'ici quelque temps, des zones ombragées aux visiteurs de l'Îlet. Des ganivelles (petites barrières en bois) seront également disposées sur la plage la plus fréquentée, afin de permettre une reprise plus efficace de la végétation de bord de mer. ■



Le garde Franck Roncuzzi joue les jardiniers à la perfection



50 raisiniers ont été plantés en bord de mer, à Pinel



Retour des dauphins dans les eaux de la RNN

Les dauphins sont fidèles

Le 21 janvier, l'équipe de la RNN a observé avec plaisir le retour des premiers grands dauphins. Ce groupe de tursiops truncatus, visible de janvier à mai, revient en effet fidèlement chaque année, guidé par son instinct de reproduction. Attention, les dauphins sont des animaux sauvages, il est recommandé de ne pas tenter de les toucher même si leur comportement incite à le faire. Il faut également veiller à ne pas les perturber, ni les harceler en les poursuivant en bateau. Cela risquerait de séparer les petits de leurs mères ou d'interrompre leur allaitement. ■



Première observation de baleines de l'année

Il existe de grands moments d'émotion à la Réserve Naturelle, et l'observation des baleines en fait partie.

Le 28 février, à bord de Scoobitoo, Stéphane Mazurier repère les trois premières baleines à bosses de l'année dans le canal d'Anguilla et en informe immédiatement l'équipe de la Réserve. Arrivés sur les lieux en bateau, Nicolas Maslach, le conservateur, et le garde Franck Roncuzzi plongent à la rencontre de ces grands cétacés et arrivent à faire quelques belles images sous-marines de cette «petite» famille, composée de deux adultes et d'un baleineau. Attention toutefois lors de l'approche de ces grands mammifères, qui peuvent être craintifs et dangereux lorsqu'ils protègent leur progéniture. Des plaquettes d'information sur les méthodes d'approche sont disponibles dans les bureaux de la RNN. ■



Cette photo sous-marine, où l'on distingue dans l'eau un peu trouble une baleine à bosses et son baleineau, a été réalisée par la RNN, le 28 février 2009

Le protocole Inascuba pour le suivi des tortues marines

Depuis le début du mois de janvier, la RNN et les six clubs de plongée de la partie française travaillent sur le protocole Inascuba, destiné à mesurer l'indice d'abondance subaquatique des tortues marines. Ce protocole, mis en place par le Réseau tortues marines de Guadeloupe, s'inscrit dans le suivi des tortues marines, préconisé par le plan de gestion de la RNN. Concrètement, il s'agit pour les clubs, à l'issue de chaque plongée, de remplir une fiche indiquant le nombre de tortues rencontrées, ainsi que leur espèce, tortue verte ou tortue imbriquée. En fin de mois, les clubs adressent leurs fiches à Pau-

line Malterre, qui compile les résultats et les communique au Réseau tortues marines, afin d'établir un bilan de plus en plus détaillé de la présence de ces tortues dans la RNN.

Les rencontres avec les tortues sont un moment fort pour les clients des clubs de plongée, très intéressés par tout ce qui concerne ces reptiles marins. Afin de parfaire les connaissances des moniteurs, Pauline Malterre a réuni les clubs de plongée dans les locaux de la RNN et leur a présenté un document en Powerpoint, qui leur permet aujourd'hui de répondre à toutes les questions des plongeurs amateurs. ■

Les tortues luth de retour sur les plages

On entre dans la période de ponte des tortues luth, dont on devrait commencer de voir les traces sur les plages de l'île. Dans le cadre de son suivi scientifique des tortues marines, Pauline Malterre a recommencé d'arpenter de bon matin les plages du Galion, de Grandes Cayes, de Petites cayes, de l'îlet Pinel, de Tintamare et des Terres Basses. Ces dernières sont situées en dehors du territoire de la RNN, mais sont régulièrement fréquentées par les tortues marines.

Dans tous les cas, si vous êtes témoin d'une ponte, il est recommandé (la réglementation l'interdit) de ne pas déranger ou toucher les tortues, et de garder une distance de sécurité d'au moins vingt mètres afin de ne pas perturber l'animal. Dans ce cas, ou si vous constatez la présence de traces fraîches de passage d'une tortue, vous pouvez appeler Pauline Malterre, au 06 90 34 77 10, afin de l'informer du lieu. ■



Les traces caractéristiques d'une tortue luth venue pondre sur une plage



Comptage des paille-en-queues

L'observation des oiseaux fait partie des missions inscrites dans le plan de gestion de la RNN, qui s'est consacrée plus spécifiquement au comptage des paille-en-queues, du 19 au 21 janvier.

Dans le cadre du protocole de suivi des paille-en-queues, en compagnie de l'ornithologue Gilles Leblond et du garde Franck Roncuzzi, Pauline Malterre, chargée de mission à la Réserve, a observé aux jumelles ces beaux oiseaux, sur trois sites différents. Le 19 janvier, depuis le bateau de la RNN, au large de la bien nommée falaise aux Oiseaux, le comptage a eu lieu entre 14 et 15 heures, au moment où les oiseaux rejoignent le nid. Le lendemain matin, c'est tout autour de Tintamare que le comptage des nids s'est déroulé. Et c'est à Cayes Vertes, le 21 janvier, que l'opération s'est terminée. L'ornithologue rendra prochainement son rapport, mais l'on sait déjà que c'est à Tintamare que les paille-en-queues sont les plus nombreux.

Depuis cette opération, Pauline Malterre et Franck Roncuzzi se rendent régulièrement sur les trois sites, afin de suivre l'évolution de cette population. ■



Pauline Malterre n'a pas hésité à escalader les falaises de Tintamare pour réaliser le comptage des paille-en-queues

Réfection du ponton de Pinel



Le nouveau ponton de Pinel permet un accostage en toute sécurité

Alertée par les exploitants de Pinel sur le danger représenté par le mauvais état du ponton de débarquement des touristes, la RNN a décidé d'entreprendre la réfection de cet équipement, pour un coût de 10 000 euros. Pour Nicolas Maslach, le conservateur, il appartenait au gestionnaire du site de prendre la mesure de sa responsabilité, mais également de prendre possession des éléments situés sur le territoire marin de la Réserve Naturelle. Restauré en février dernier, le ponton de Pinel permet à présent un accostage en toute sécurité. Son nouveau «look», nettement plus esthétique, permet de sensibiliser les visiteurs dès leur entrée dans le site classé et protégé qu'est l'îlet Pinel. ■

Les jeunes s'intéressent aux oiseaux

Participer à une sortie pédagogique est un plaisir pour la plupart des scolaires, tout particulièrement dans la Réserve Naturelle, où ils découvrent non loin de chez eux un monde qu'ils ignorent souvent. Ainsi, le 9 mars, autour de l'étang du cimetière de Grand-Case, Pauline Malterre a initié à l'ornithologie une classe de CM2 de l'école Hervé Williams et une classe de sixième du collège de Marigot, dans le cadre de la préparation au passage en sixième. Les questions ont fusé, les enfants ne voulaient pas lâcher les jumelles et ne se lassaient pas d'observer les aigrettes perchées dans la mangrove et les échasses chercher leur nourriture dans la vase. Le 12 mars, c'est une classe de seconde qui a reçu Pauline Malterre au lycée, pour une présentation sur écran, en Powerpoint, de l'avifaune locale. L'objectif était de sensibiliser ces jeunes à la nécessité de protéger le milieu pour protéger les espèces qui y vivent. Là encore, l'intérêt de la classe était évident, et le message est parfaitement passé. ■



L'étang du cimetière de Grand-Case constitue un excellent site pour l'observation des oiseaux



Rendez-vous avec les collégiens

Cette année encore, à l'occasion du Forum des Métiers organisé par le Rotaract au collège de Quartier d'Orléans, la RNN était présente. Franck Roncuzzi et Pauline Malterre ont répondu à toutes les questions des collégiens de l'île scolarisés

en classe de quatrième et de troisième. Une constatation: les métiers de l'environnement ne tentent pas trop ces jeunes, dans la mesure où les salaires pratiqués dans ce domaine ne sont pas à la hauteur de leurs ambitions...



Les professionnels ont rencontré les collégiens à l'occasion du Forum des Métiers (ici, Régine Hée, de la Marina Port la Royale)

46 lycéens sur la plage... pour une bonne cause

Le samedi 21 mars, quarante-six lycéens ont découvert la plage de Petites Cayes, en plein cœur de la RNN. L'initiative de cette opération revient à Évelyne Fleming et à Ketty Delorme, du Foyer socio-éducatif du lycée de Marigot, qui souhaitent préparer une action à l'occasion de la semaine du développement durable, célébrée cette année du 1er au 7 avril. Elles ont rencontré Pauline Malterre pour définir le projet, axé sur les déchets et les rejets en mer. Ce samedi matin donc, accompagné de l'équipe de la RNN, le groupe de lycéens est parti de la plage de Grandes Cayes, à Cul-de-Sac, et a marché une petite heure, jusqu'à la plage sauvage de Petites Cayes. À l'aller, les jeunes ont pu observer la flore spécifique au bord de mer, comme le melocactus intortus, et bénéficier des indications données par Pauline Malterre et Franck Roncuzzi. Au retour, ils ont collecté tous les déchets déposés par la mer ou les promeneurs, et ont rempli quarante sacs de cent litres de morceaux de filets, de bouteilles en plastique, de sandales dépareillées ou de mégots, qu'ils ont

ensuite déposés à la décharge. Il leur reste aujourd'hui à préparer l'exposé qu'ils feront devant leurs camarades du lycée, pendant la semaine du développement durable.



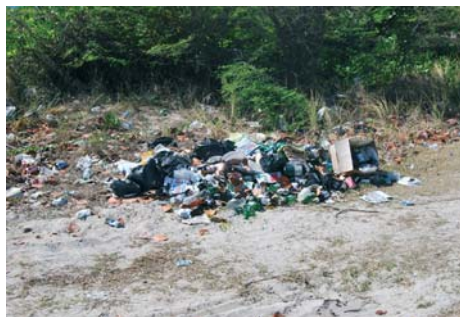
Bravo les lycéens !



12 mètres cubes de déchets en deux heures au Galion !

Une cinquantaine de bénévoles ont répondu à l'appel de la RNN, qui avait apposé des affiches au lycée et dans les collèges afin de motiver les bonnes volontés à se manifester pour un grand nettoyage de la plage du Galion, le dimanche 22 mars. Contactés par Pauline Malterre, les surfers du club Windy Reef ont participé avec enthousiasme à cette opération, qui s'est déroulée parallèlement aux Initiatives Océanes, le grand week-end éco-citoyen initié il y a treize ans par la Surfrider Foundation Europe. Bilan : cent dix sacs-poubelles de cent dix litres ont été remplis en deux heures, soit douze mètres cubes, composés principalement de déchets de pique-nique, sacs et vaisselle en plastique, canettes et autres boîtes-repas en polys-

tyrène. Force est de constater que la sensibilisation n'a que très peu d'effets sur le comportement des usagers de la plage du Galion, en dépit des nettoyages organisés régulièrement par les clubs services et la Réserve. Sitôt la plage nettoyée, les déchets s'accumulent à nouveau, et cette constatation incite la RNN à prendre des mesures pour empêcher les véhicules d'entrer sur le site. Cela sera possible dès l'affectation officielle du site au Conservatoire du Littoral, et la fin de la procédure judiciaire en cours, en vue de l'acquisition de plusieurs parcelles, notamment celles où se situent les ruines de l'ancien hôtel. Dès ce moment, des végétaux seront replantés et l'accueil des véhicules sera organisé, de manière à sauvegarder l'intégrité du site. ■



Avant le nettoyage



Pendant le nettoyage



Et après le nettoyage

Les étangs de Saint-Martin candidats à la Convention de Ramsar

Les étangs de Saint-Martin figureront-ils sur la liste des zones humides prises en considération par la Convention de Ramsar? Cette Convention, signée en 1971 à Ramsar, en Iran, est un traité intergouvernemental. Sa mission est «la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier».

À la demande du Conservatoire du Littoral, une demande d'inscription a été envoyée à cette instance, qui siège en Suisse. Le dossier, constitué par Pauline Malterre et Nicolas Maslach, consiste en un descriptif des 200 hectares que couvrent les quatorze étangs de Saint-Martin, protégés par un arrêté de biotope et transférés au Conservatoire du Littoral par la loi organique de 2007.

Dans les îles environnantes, le Grand-Cul-de-Sac-Marin de la Guadeloupe ; le lagon de Codrington, à Barbuda ; l'étang de Graeme Hall à La Barbade et la mangrove de Mankouté, à Sainte-Lucie, ont leur place dans cette Convention, dans un souci de préservation supplémentaire de leurs richesses écologiques. ■



L'étang aux Poissons est candidat à son inscription dans la convention Ramsar



Encore et toujours les scooters de mer...

À deux reprises, en début d'année, deux sociétés de location de jets ski ont été verbalisées par la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin, pour exercice irrégulier d'une activité commerciale dans la réserve et pénétration dans une réserve naturelle malgré interdiction.

Le 7 janvier, le garde Franck Roncuzzi, à l'occasion d'une patrouille de surveillance à bord du bateau de la RNN, surprend trois scooters de mer à la hauteur de la plage de Wilderness, dans l'espace marin de la réserve. Il s'avère que l'un des contrevenants est un guide salarié d'une société de watersports de la Baie Orientale, qu'il est tout à fait informé de la réglementation, mais que son patron lui ordonne de ne pas en tenir compte. Le gérant de la société a été entendu par la brigade de la gendarmerie nautique et sera jugé au tribunal correctionnel le 14 mai 2009. Le 6 février, dans des circonstances identiques, quatre scooters appartenant à une autre société de la Baie Orientale sont repérés par Franck Roncuzzi au large de la plage de Grandes Cayes. Là encore, le guide sait qu'il est en tort. Le gérant de la société sera également jugé le 14 mai. ■



Ces scooters de mer photographiés dans la RNN sont en infraction

Une rave party très sauvage

Informée par des riverains, le 19 janvier, de l'organisation la nuit précédente d'une rave party sur la plage de Grandes Cayes, l'équipe de la RNN a eu la désagréable surprise de découvrir la plage en piteux état. Une cabane artisanale et de nombreux déchets abandonnés sur le sable dont un grand nombre de bouteilles d'alcool vendues bien

entendu sans licence- témoignent du passage des «ravers». La réglementation de la RNN prévoit pourtant que toute activité commerciale doit faire l'objet d'une autorisation et qu'il est interdit de perturber la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore. Un procès-verbal de constatation a été dressé. ■



Les «ravers» ont laissé derrière eux une cabane sur la plage...



...et les déchets de la fête



Une audience 100% maritime

Le procureur Louvier ayant décidé de consacrer une audience du tribunal correctionnel aux seules infractions constatées sur le territoire maritime, le 15 janvier 2009, le garde Franck Roncuzzi, commissionné et assermenté au titre de la RNN, a été convoqué pour témoigner à la barre et éclairer les magistrats sur le détail de certaines affaires. La brigade nautique de la gendarmerie et les Affaires Maritimes étaient également représentées. Des pêcheurs surpris dans la RNN par les gendarmes ont été jugés, ainsi que plusieurs affaires concernant entre autres un vol de bateau, un excès de vitesse dans le lagon et l'emploi irrégulier de salariés dans le secteur nautique. ■



C'est à bord du bateau de la RNN que Franck Roncuzzi patrouille régulièrement en mer

Validation du plan de gestion de la RNN

Élaboré par Nicolas Diaz, Docteur en biologie marine, et Nicolas Cuzange, en collaboration avec le conservateur de la RNN, Nicolas Maslach, et les autres membres du personnel, le plan de gestion de la Réserve a été livré au printemps 2008. Ce document de 260 pages, accompagné de photos, de 24 cartes et de nombreux tableaux explicatifs, constitue pour les cinq années à venir la référence constante de toutes les actions entreprises par la Réserve, puisqu'il liste précisément l'ensemble des projets à mettre en œuvre à court, moyen et long terme.

Comme tous les plans de gestion de ce type, celui-ci doit être validé par les autorités d'État compétentes, afin de vérifier sa cohérence et permettre à l'État de se prononcer sur toutes les questions le concernant directement.

Au plan régional, le Conseil scientifique régional du patrimoine de la Guadeloupe a rendu son avis, positif, le 5 mars dernier.

Au plan national, du 5 au 8 février, dans les locaux de la RNN de l'Anse Marcel, le plan de gestion a été présenté à Christian Juberty, Président de la commission des aires protégées au sein du Conseil national de protection de la nature. L'équipe a également guidé M. Juberty sur tout le territoire de la Réserve, à terre et en mer, et s'est intéressée à tous les commentaires et suggestions de ce spécialiste qui est à l'origine de la création de la RNN, il y a plus de dix ans...

Le plan de gestion sera présenté le 19 mai prochain aux membres du Conseil national de protection de la nature. ■

Une étudiante en Master 2 au service de la RNN

Âgée de 23 ans, Nelly Piotrowski est inscrite à l'Université de La Rochelle, en Master 2 professionnel. Elle est accueillie pendant six mois au sein de l'équipe de la RNN, dans le cadre d'un stage de fin d'études, et réalise une enquête de fréquentation sur les plages, de Grand-Case au Galion, en passant par Tintamare et l'îlet Pinel. Peut-être aurez-vous le plaisir de la rencontrer sur la plage, et nous vous invitons à répondre en toute confiance à ses questions, qu'elle pose en français et en anglais, et qui concernent votre perception de l'environnement local. Son enquête regarde également les pêcheurs professionnels et sa mission générale consiste à mesurer les «effets-réserve naturelle», dans le cadre du projet PAMPA. Ce projet se résume à développer les indicateurs de la Performance d'Aires Marines Protégées pour la gestion des écosystèmes côtiers, des ressources et de leurs usages.

Monté en partenariat entre l'Ifremer, l'Institut de recherche pour le développement, six universités françaises, dont l'Université de La Rochelle, et les gestionnaires d'une dizaine de

parcs marins et réserves naturelles, dont celle de Saint-Martin, le projet va permettre de déterminer les impacts de la RNN sur le milieu écologique et socioéconomique ambiant. ■



Nelly Piotrowski, dans le cadre d'un stage de fin d'études, réalise une enquête de fréquentation sur les plages, à la demande de la RNN



Les étangs surveillés au microscope

Un vaste diagnostic des quatorze étangs affectés au Conservatoire du Littoral et confiés en gestion à la Réserve Naturelle est lancé. Ce diagnostic intéressera tous les étangs de l'île, sauf celui de Galisbay et le lagon de Simpson Bay, trop dégradés pour être pris en considération par le Conservatoire. L'aspect écologique sera observé, soit tout ce qui concerne la faune et la flore, mais aussi de manière plus générale tous les éléments ayant une incidence sur l'état des étangs: remblais, rejets sauvages, ou projets nuisibles. La coordination de cette opération est assurée par Marion Péguin, ingénieure chargée de mission aménagement au sein de la RNN.

Anse Marcel

Le diagnostic a été lancé le 19 mars et a très logiquement commencé par l'étang de l'Anse Marcel, à un jet de pierre des locaux de la RNN, avec la participation de toute l'équipe.

La première intervention a été de mettre en place un filet, avec l'aide de pêcheurs de Quartier d'Orléans, de le traîner le long de l'étang, puis de le remonter. Bilan: quinze poissons, barracudas et tarpons, dont certains atteignaient un mètre, mais également de plus petits poissons, des crevettes et des crabes. Les poissons ont été rapidement pesés, mesurés, identifiés et photographiés, avant



Exceptionnellement, la pêche était pratiquée dans la RNN, dans le cadre du diagnostic de l'étang d'Anse Marcel

d'être rendus à leur milieu naturel. Parallèlement, des échantillons d'eau ont été prélevés dans l'étang et dans la marina, afin d'être analysés dans un laboratoire. Les résultats révèlent la présence excessive de nitrates et de matières phosphorées dans les deux plans d'eau, ainsi que celle de coliformes fécaux et de streptocoques en grand nombre, dans la marina. Toujours dans la marina, on note 1,5 mg d'hydrocarbure par litre d'eau, pour seulement 0,05 mg dans l'étang. La présence de nitrates est certainement liée à l'usage d'engrais chimiques dans les jardins du quartier, et celle de phosphates pourrait fort bien avoir pour origine l'usage régulier de malathion par la DSDS, dans le cadre de la lutte contre la dengue. Les hydrocarbures, dans la marina, sont de toute évidence rejetés par les bateaux à quai.

La Réserve Naturelle compte se rapprocher du gestionnaire de la marina de l'Anse Marcel, afin de le sensibiliser à la nécessité de mettre en place un service de récupération des eaux de cale et des eaux usées des bateaux (la loi l'oblige). Elle a également l'intention de rencontrer la DSDS, au sujet des pulvérisations de malathion et de leurs conséquences sur l'environnement, les sites protégés et classés ainsi que les espèces qui y vivent (pas seulement les moustiques).



Ce barracuda a été mesuré avant d'être remis à l'eau

Étang de la Barrière

L'étang de la Barrière, derrière le collège de Cul-de-Sac, a été exploré par Marion Péguin et Rémi Garnier, du cabinet Paréto, tous deux équipés de hautes cuissardes. La présence de poissons a été constatée, mais en faible nombre. On attend le résultat des analyses des prélèvements d'eau.



Rémi Paréto explore l'étang de la Barrière

Grand Étang

La question du débordement des eaux usées de La Samanna dans le Grand Étang des Terres Basses va-t-elle enfin être résolue? Depuis des années, la Générale des Eaux et l'hôtel se rejettent mutuellement la faute, pendant que les eaux usées du palace sont ponctuellement et régulièrement déversées dans l'étang. La RNN a constaté la présence de graisses figées dans les eaux rejetées, et a adressé un courrier d'avertissement à La Samanna. Ces graisses pourraient empêcher le bon écoulement des eaux usées, mais il est également possible que l'état des canalisations soit en cause, et que la responsabilité soit partagée. Seul le passage d'une caméra permettrait d'en avoir le cœur net. Une réunion sera prochainement organisée par le gestionnaire des sites du Conservatoire, qui souhaite y inviter l'Établissement territorial des eaux, la Générale des Eaux, La Samanna, mais également l'association des propriétaires des Terres Basses, afin de faire le point sur les bonnes actions à mener.



Le Grand Étang, un espace naturel à protéger absolument



Les eaux usées de La Samanna s'écoulent ponctuellement et régulièrement dans les eaux du Grand Étang



Réserve Naturelle Nationale
de Saint-Martin



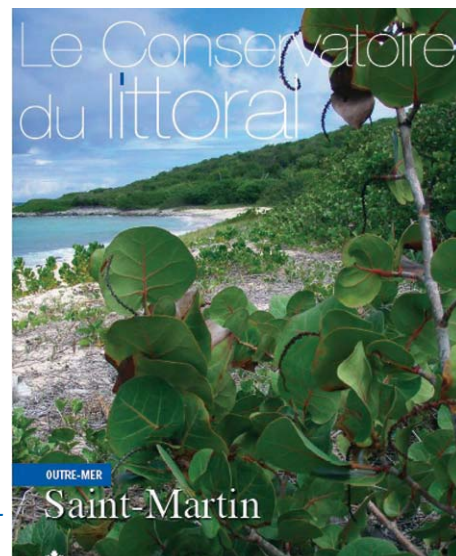
Conservatoire du littoral

Une plaquette pour le Conservatoire du Littoral

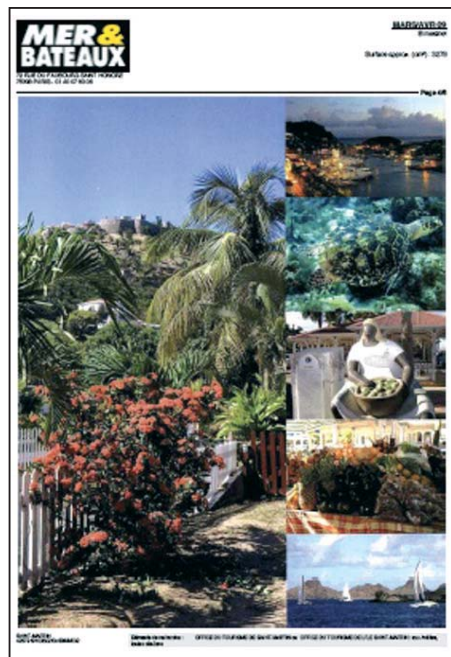
Une plaquette d'information sur les sites du Conservatoire du Littoral à Saint-Martin et les zones classées en réserve naturelle nationale est en cours d'impression et sera prochainement disponible, en français et en anglais, en version papier et en version virtuelle.

Les trois types d'espaces naturels confiés au Conservatoire y sont présentés, soit :

- Le milieu terrestre, avec un zoom sur le site de Red Rock, au nord de l'Anse Marcel
- Les étangs et mangroves, avec un zoom sur l'Étang aux Poissons, à Quartier d'Orléans
- Les îlets, avec un zoom sur Pinel.



Cette plaquette sera prochainement disponible, en version papier et en version virtuelle



On parle beaucoup de la Réserve Naturelle Nationale et de Saint-Martin dans la presse nationale... et en bien !

La RNN dans la presse nationale

En novembre 2008, Nicolas Maslach et Franck Roncuzzi avaient permis aux cinq journalistes venus couvrir la Course de l'Alliance de découvrir la RNN en bateau. Aujourd'hui, la Réserve est mise en valeur dans les dernières éditions des magazines Loisirs Nautiques, Mer et Bateaux, Voile Mag, Vue d'Ailleurs (le magazine in-flight de Corsair) et Fare Vela, en Italie. On retrouve également Saint-Martin et sa Réserve Naturelle dans la récente édition spéciale du magazine Géo, consacrée à toutes les îles des Antilles.



Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

803, résidence Les Acacias
Anse Marcel - 97 150 Saint-Martin
Tél: 05 90 29 09 72 . Fax: 05 90 29 09 74
Cell: 06 90 38 77 71 . 06 90 57 95 55 . 06 90 34 77 10

Ce journal n'est pas destiné à être imprimé et restera distribué uniquement par voie électronique. Il est possible de le télécharger sur le site de la Réserve naturelle de Saint-Martin
www.reservenaturelle-saint-martin.com.

Si vous souhaitez faire partie de la liste de distribution, n'hésitez pas à envoyer votre demande à reservenaturelle@domaccess.com.

Réalisé par les Éditions Le Pélican Nautique
62, Kaffa, Anse Marcel - Tél. : 05 90 29 25 70

Rédaction:

Brigitte Delaitre - bdelaître@caribserve.net
Mise en page: Delphine Gavach / Artecom

Toute reproduction, même partielle, des textes ou des images publiés dans ce journal est interdite